



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

## LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

MARS 2017

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51  
E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

### Heures d'ouverture :

**lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



### Sécurité :

**Police municipale :** Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge 13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**

### Social :

**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa **séance du 26 janvier 2017**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par treize voix « contre », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas renvoyer le projet de nouvelle salle culturelle à une commission.
- ✓ **Décidé**, par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de rénovation technique de la salle du Théâtre au Conseil administratif.
- ✓ **Donné mandat**, par treize voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, au Conseil administratif d'intégrer, dans la prise de position communale sur la procédure d'opposition des plans du tramway, de faire étudier, outre les propositions soumises par le mandataire de la commune, et sous réserve de sa validation, la réduction à trois voies au lieu de quatre à la station En Louche ; rétablir la mixité dans les deux sens sur la route de St-Julien entre le chemin du Relai et la zone En Louche; protéger les riverains des nuisances de la route de desserte par une paroi antibruit.

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

**jeudi 23 mars à 20 heures**

dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la Mairie

**Jeudi 27 avril à 20 heures**

(présentations des comptes 2016)

**Jeudi 18 mai à 20 heures**

(adoption des comptes 2016)

**Jeudi 22 juin à 20 heures**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

# Actualités communales

## APPRENTISSAGE – OFFRE D'EMPLOI

Perly-Certoux est une commune genevoise située entre Plan-les-Ouates et Saint-Julien-en-Genevois. Elle entend maîtriser son développement tout en souhaitant préserver sa dimension rurale et sa qualité de vie en faveur de la population.

Afin de contribuer à la formation des jeunes, elle ouvre une inscription publique en vue de l'engagement à plein temps d'un(e)

### Apprenti-e jardinier/ère-paysagiste

Vous serez amené(e) à travailler au sein du Service des espaces verts de la commune et à suivre la formation théorique prévue par le Centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier dans le cadre de cet apprentissage.

#### Votre Profil

- ♦ Age : de 16 ans à 20 ans
- ♦ Etre apte à s'intégrer dans une petite équipe et à travailler de manière autonome
- ♦ Etre motivé(e) par le service public
- ♦ Avoir un esprit ouvert et apprécier les contacts humains
- ♦ Etre organisé(e) et faire preuve de rigueur
- ♦ Etre de nationalité suisse ou détenteur(trice) d'un permis de travail valable

#### Nous offrons

- ♦ Un travail varié dans un environnement convivial
- ♦ La possibilité de bénéficier de stages en entreprise privée pour appréhender les aspects commerciaux du métier

**Entrée en fonction : 28 août 2017**

**Informations complémentaires :** Les candidats retenus sur dossier devront effectuer un stage de quelques jours entre le 15 avril au 15 mai 2017. Le stage est déterminant pour le choix du/de la candidat-e. A qualités égales, priorité sera donnée à un-e jeune habitant la commune.

Les jeunes gens intéressé-e-s sont priés d'adresser sous pli confidentiel une lettre de motivation ainsi que le dernier bulletin scolaire **d'ici au 31 mars 2017**, accompagnés d'un curriculum vitae, de références utiles et d'une photo à l'adresse suivante :

**Mairie de Perly-Certoux - Jacques NIERLE, Secrétaire général - Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux**

## JOBS D'ETE 2017

Tous les jeunes dès 15 ans révolus souhaitant travailler sur la commune cet été, peuvent postuler pour un job d'été à la mairie.

Dates : du 3 au 21 juillet 2017 pour les travaux de conciergerie :  
de mi-juin à mi-septembre pour les travaux aux espaces-verts.

Attention : le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux jeunes domiciliés sur le territoire. Pour postuler aux espaces-verts, il faut être titulaire du permis de conduire voiture.

Intéressé-e ? Merci d'écrire une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae.

**Délaï : 31 mars 2017**

Adresse : Mairie de Perly-Certoux, route de Certoux 51 1258 Perly-Certoux.

## PRISE DE LA TENSION

IMPORTANT : Mme Ursula SOLDAN sera exceptionnellement absente les mois de mars et avril 2017.

**Prochaine prise de la tension : le lundi 8 mai 2017**

## PERMANENCE DES IMPOTS 2017

Les habitants de Perly-Certoux qui ont besoin d'une aide pour l'établissement de leur **feuille d'impôts pour l'année 2016** peuvent faire appel à la Permanence Impôts, mise en place par la mairie de Bernex, en collaboration avec l'Hospice général Bernex-Champagne qui sera à disposition **jusqu'au 28 avril 2017**.

Les inscriptions ainsi que les informations au sujet des pièces justificatives à fournir peuvent être obtenues auprès du CAS (Centre d'action sociale), rue de Bernex 313, tél. 022 420 39 30. Une participation forfaitaire de CHF 30.- sera demandée par déclaration.

Une taxe sera perçue par l'administration fiscale pour obtenir un délaï. Le public ciblé reste évidemment les personnes/familles disposant de revenus modestes.

# INFORMATIONS OFFICIELLES

## SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES - RAPPEL

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

## SE PROTEGER CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les processionnaires sont de petits papillons nocturnes gris-brun. Leurs chenilles sont dotées de poils urticants qui peuvent poser des problèmes pour la santé. Les chenilles des processionnaires se reconnaissent facilement à leur comportement colonial : elles se déplacent à la queue leu leu, formant un ruban de chenilles hérissée de longs poils.

En plus d'éviter tout contact direct avec ces larves ou leur nid, il est fortement recommandé de détruire ces insectes, qui peuvent s'établir à proximité des espaces urbanisés, notamment en privilégiant la lutte biologique ou en incinérant les nids.



**Le règlement du 28 décembre 1976 sur la protection des arbres stipule l'obligation d'éliminer les cocons avant la fin du mois de mars. Informations complémentaires :** <http://ge.ch/nature/actualites/se-proteger-contre-les-chenilles-processionnaires>

## MÉDAILLES DE CHIENS 2017

Les médailles de chiens 2017 sont en vente à la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat :

Pièces à présenter :

- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

**La médaille devra être acquise avant le 1er avril 2017**

information sous : [www.ge.ch/chien](http://www.ge.ch/chien)

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles ainsi que leurs préaux. (Règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01)

Nous remercions des détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen de sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

Loi sur les chiens M 3.45 article 21

# ENVIRONNEMENT 2017

## DECHETS – LES PROCHAINES DATES

### Prochaines levées des déchets

#### encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Pneus : les déjanter.

Samedi 20 mai

Samedi 1 juillet



### Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 14 mars

Mardi 28 mars

Mardi 11 avril

Mardi 25 avril



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale.

### Levée des déchets verts de jardin :

Chaque lundi après-midi



### Levée des déchets de cuisine :

(uniquement à Perly-Sud)

Chaque mardi après-midi



### Prochaines levées de verre :

Mardi 28 mars

Mardi 25 avril

Mardi 30 mai



En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale.

Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié

### ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

#### Heures d'ouverture :

Lu-Ven : 14h30 – 19h30

Sa-Dim : 9h30 – 17h

**Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !**

### **LEVÉE DES DECHETS DE CUISINE : UNIQUEMENT A PERLY-SUD !**

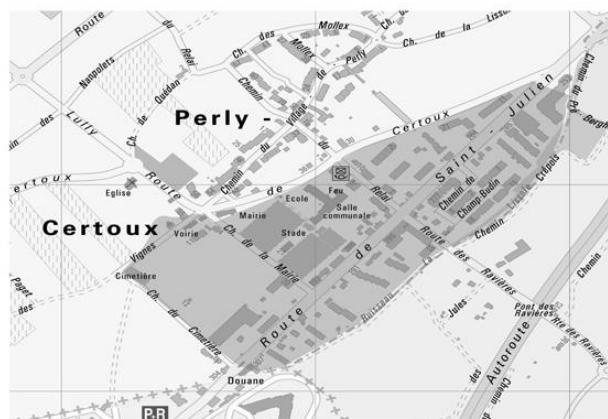
Une partie seulement des habitants du village de Perly a reçu la petite poubelle verte qui facilite le tri des déchets de cuisine chez soi. Il s'agit des riverains de la route de St-Julien et des habitants de Perly qui vivent entre la route de Certoux et la route de St-Julien.

La levée des déchets de cuisine du mardi au porte-à-porte ne concerne, pour l'instant, que cette zone.

**Si vous habitez hors de cette zone, vous devez amener vos sacs de déchets de cuisine triés à la déchetterie communale** et non déposer vos sacs devant chez vous.

Pour mémoire : la distribution de la poubelle verte dans toute la commune sera planifiée à la fin des travaux routiers dans les villages de Certoux et Perly.

Merci de votre compréhension!



La zone concernée par la levée du mardi est la partie grisée.